

Auteur Kattrin Jadin, MR
Département Vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile
Sous-département Emploi et Égalité des chances
Titre Le travail étudiant. (QO 450)
Date de dépôt 27/10/2010

Question

Nous savons tous que le coût des études supérieures représente un budget important pour les parents d'étudiants et reste encore trop souvent un frein par rapport à l'accès à l'enseignement supérieur. Pour preuve, la Fédération des étudiants francophones vient de critiquer vivement la non-application du décret "Wendy" de la Communauté française concernant l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieure vu la carence concernant les budgets qui devaient y être affectés pour sa bonne exécution. Selon une étude, plus de 90% des étudiants ont un travail d'étudiant. Certains sont obligés de travailler pour financer leurs études ou pour vivre de manière plus autonome. La proposition modifiant la réglementation relative au travail des étudiants contient une simplification du système, qui est actuellement trop compliqué et par conséquent difficile pour permettre une application rigoureuse, pas assez flexible concernant la limitation des heures de travail (et est source d'insécurité juridique pour l'employeur). 1. Avez-vous prévu des mesures pour une amélioration du statut juridique des étudiants désireux de travailler tout au long de leurs études? 2. Je sais que nous avons régulièrement émis, tous partis confondus, le souhait d'avancer sur cette question. Quelles sont donc, à ce stade, les avancées obtenues en la matière?